



BULLETIN SUR LES  
OBLIGATIONS VERTES 2015

# Caractéristiques des obligations vertes de l'Ontario

## Obligations vertes de l'Ontario

- Sont entièrement garanties par la province de l'Ontario.
- Sont de même rang que les autres obligations de l'Ontario et sont payables sans aucune préférence ni priorité.
- Les paiements au titre du capital et de l'intérêt sur les obligations sont imputés au Trésor de l'Ontario et sont prélevés de celui-ci.

Par « projets admissibles », on entend les projets (surtout d'infrastructure) financés par la province qui ont des avantages environnementaux, à l'exclusion des projets faisant appel aux combustibles fossiles et à l'énergie nucléaire. Les projets admissibles sont réalisés dans toutes les collectivités de l'Ontario et s'harmonisent avec les politiques de la province en matière d'environnement et de changement climatique.

Sans y être limités, les projets dans les secteurs suivants seront généralement considérés comme admissibles :

- Transports propres;
- Efficacité et conservation énergétique;
- Énergie et technologie propres;
- Gestion forestière, agricole et des terres; *et*
- Adaptation au climat et résilience.

## Adhérence aux principes des obligations vertes

Le programme d'obligations vertes de l'Ontario est conforme aux principes des obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA).

Les principes des obligations vertes sont des lignes directrices pour un processus volontaire qui recommandent la transparence et la divulgation, et qui favorisent l'intégrité pour le développement du marché des obligations vertes en clarifiant l'approche à l'égard de l'émission de ces obligations.

## Assurance

Le Center for International Climate and Environmental Research - Oslo (CICERO) a fourni une deuxième opinion sur le Cadre des obligations vertes de l'Ontario (accessible à la section sur les obligations vertes du site Web de l'Office ontarien de financement).

Le vérificateur général de l'Ontario a effectué un audit d'attestation de la qualité quant à l'utilisation des produits (Tableau, page 6).

## Plans pour de futures émissions

Le programme d'obligations vertes est un programme permanent de la province de l'Ontario. La province a procédé à sa première émission d'obligations vertes le 2 octobre 2014 et prévoit procéder à sa deuxième émission en 2015-2016.



## Émission inaugurale des obligations vertes

En tant que première province canadienne à émettre des obligations vertes, l'Ontario ouvre la voie à l'établissement et au développement d'un marché des obligations vertes en dollars canadiens

### Émission inaugurale

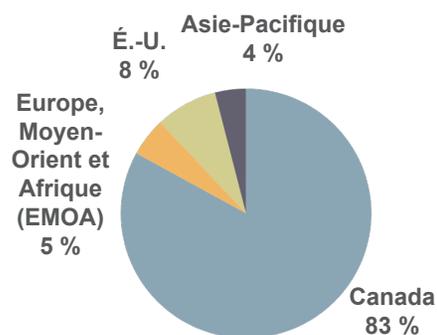
Le 2 octobre 2014, l'Ontario a mis sur pied avec succès un programme d'obligations vertes en procédant à une première émission d'obligations planétaires en dollars canadiens d'une valeur de 500 millions de dollars canadiens, ce qui en a fait le premier gouvernement au Canada à émettre des obligations vertes.

On a opté pour une obligation planétaire en vue de susciter l'intérêt des investisseurs internationaux à la recherche d'une obligation offrant une excellente liquidité et qui est étayée par le consortium ontarien fondé sur le dollar canadien. Les investisseurs peuvent ainsi encaisser les obligations dans de nombreux territoires simultanément par l'entremise de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) au Canada, de la Depository Trust Company (DTC) aux États-Unis ou de Clearstream ou Euroclear en Europe et en Asie s'ils ont recours à ces systèmes, ou sinon, de façon indirecte, en passant par des organisations participantes.

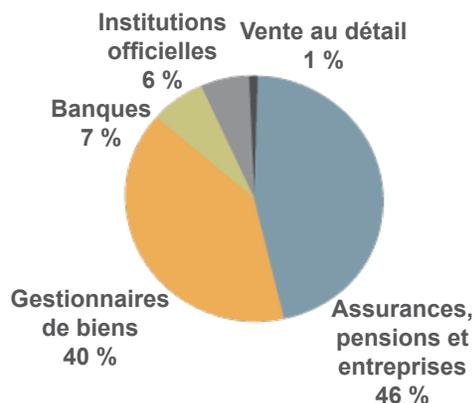
La ligne de transport léger sur rail Eglinton Crosstown a été choisie comme projet vert qui recevra des fonds générés par l'émission inaugurale. Ce projet entre dans la catégorie des transports propres (plus de détails à la page 5).

Les commandes d'investisseurs du Canada ainsi que des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie ont atteint près de 2,4 milliards de dollars canadiens. Plus de 80 comptes ont participé à l'opération et 85 % du marché a été attribué à des investisseurs ayant un mandat vert ou à des signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies. L'Ontario a ajouté cinq nouveaux investisseurs et accru de huit ses clients investisseurs exécutant des opérations en dollars canadiens.

### Répartition par région géographique



### Répartition par type d'investisseurs



### Résumé de l'opération

- Taille de l'émission : 500 millions de dollars canadiens
- Coupon : 1,75 %
- Date d'échéance : 9 octobre 2018
- Écart de prix réoffert : 38 points de base de plus que le taux de 1,25 % CA du 1er septembre 2018
- Prix réoffert : 99,823 \$
- Format : obligation planétaire en dollars canadiens
- Admission en bourse : Marché Euro MTF, Bourse de Luxembourg
- Teneurs de livres : BofA Merrill Lynch, CIBC, HSBC, RBC Marchés des Capitaux
- Conseiller, structure : SEB
- Code ISIN : CA68323ACW23

La première obligation verte de l'Ontario a été incluse dans les indices des obligations vertes suivants :

- Barclays MSCI Green Bond Index
- BofA Merrill Lynch Green Bond Index
- Solactive Green Bond Index
- S&P Green Bond Index



## Utilisation des produits

- Les produits des obligations vertes sont versés au Trésor de l'Ontario et non dans un compte distinct. Ils sont investis à court terme dans des titres du gouvernement du Canada.
- Un montant équivalent aux produits des obligations vertes est inscrit dans un compte désigné des registres financiers de la province. Ce compte permet de savoir comment le gouvernement utilise et alloue des fonds aux projets admissibles sélectionnés.
- Tant que les obligations sont en circulation et que le compte désigné a un solde créditeur, les montants sont déduits du solde du compte au fur et à mesure que les fonds sont alloués aux projets admissibles.
- Les projets liés aux obligations vertes sont censés être financés à l'intérieur de l'année suivant la date d'émission des obligations. Les projets verts devront avoir des besoins de financement à l'intérieur d'une période de 12 mois suivant l'émission de l'obligation verte et six mois avant cette émission.
- Un audit d'attestation de la qualité effectué par le vérificateur général de l'Ontario permet de vérifier les montants utilisés pour les projets sélectionnés et le reste des produits.

Produits nets des obligations vertes	498 615 000 \$ CA
Produits utilisés pour le projet de ligne de transport léger sur rail Eglinton Crosstown - Au 31 mars 2015	202 393 820 \$ CA



## Processus d'évaluation et de sélection des projets

Les projets verts admissibles sont choisis par l'Office ontarien de financement (OOF), pour le compte de la province, en tenant compte des conseils du Comité consultatif des obligations vertes de la province (CCOVP) :

- Seuls les projets approuvés intégralement peuvent être pris en considération. Le pouvoir de dépenser pour des projets verts admissibles est accordé dans le cadre des processus habituels de crédits votés et de dépenses de la province pour les ministères et les organismes.
- Des membres du personnel de l'OOF examinent les projets pour déterminer s'ils ont reçu toutes les approbations pertinentes et s'ils respectent les critères d'admissibilité avant de soumettre les projets au CCOVP à des fins d'évaluation.
- Le CCOVP, qui est constitué d'employés de divers ministères et organismes, dont le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique et de l'OOF, évalue et recommande les projets pour le programme d'obligations vertes de l'Ontario.

Le financement des projets choisis fait l'objet d'un suivi. Les progrès réalisés et leur performance environnementale font aussi l'objet d'un suivi, ainsi que de rapports.

Le CCOVP se sert d'un éventail de critères de sélection pour évaluer les projets admissibles au programme d'obligations vertes de l'Ontario. Ces critères précisent notamment ce qui suit :

- Les projets doivent entrer dans une des cinq catégories du Cadre des obligations vertes de la province de l'Ontario;
- Afin de réduire les coûts de financement, les projets verts devront avoir des besoins de financement à l'intérieur d'une période de 12 mois suivant l'émission de l'obligation verte et six mois avant cette émission;
- Les projets doivent avoir des résultats mesurables (p. ex., réduction des gaz à effet de serre) ou d'autres indicateurs de performance qui décrivent clairement les avantages pour l'environnement et les caractéristiques de chaque projet;
- Il doit aussi être possible de faire le suivi des progrès réalisés et du financement pour les projets choisis.

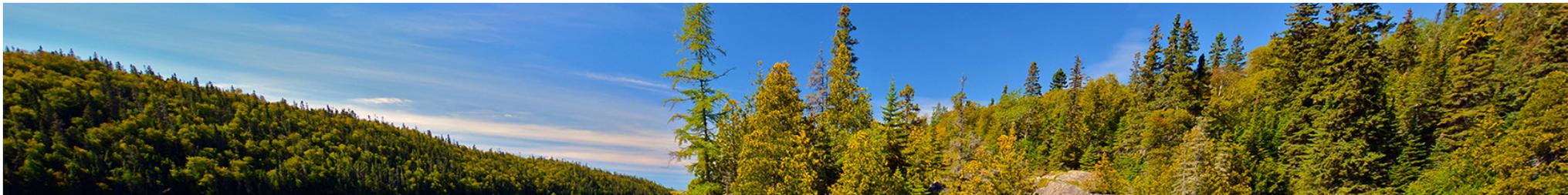
Le processus se résume à ce qui suit :

**Ministères et organismes gouvernementaux** : proposent des projets verts approuvés intégralement pour qu'ils soient pris en considération

**Office ontarien de financement** : examine les projets verts pour déterminer s'ils ont reçu toutes les approbations pertinentes et s'ils respectent les critères d'admissibilité

**Comité consultatif des obligations vertes de la province (CCOVP)** : évalue et recommande des projets pour le programme d'obligations vertes de l'Ontario

**Membres du personnel de l'Office ontarien de financement** : choisissent les projets en fonction des recommandations du CCOVP



## Mise à jour relative au projet lié aux obligations vertes

### Eglinton Crosstown

#### Vue d'ensemble

- Le projet de ligne de transport léger sur rail (TLR) Eglinton Crosstown, qui est administré par Metrolinx, fait l'objet d'un investissement de 5,3 milliards de dollars canadiens (dollars de 2010) du gouvernement de l'Ontario en vue d'élargir le réseau de transport en commun de Toronto. Il s'agit du plus grand projet d'expansion du transport en commun de l'histoire de la région. Les travaux sont en cours; la date d'échéance est fixée à 2021. En 2014, la ligne de TLR Eglinton Crosstown a été choisie pour être le premier projet écologique à recevoir des fonds provenant de l'émission inaugurale d'obligations vertes.
- La nouvelle ligne de TLR ajoutera 19 kilomètres de transport en commun rapide au réseau de Toronto, reliant Mount Dennis à l'ouest à la station Kennedy de la Commission de transport de Toronto à l'est, et comportera un tunnel souterrain de 10 kilomètres à sa section centrale entre la rue Keele et l'avenue Laird.
- Elle comptera 25 stations et arrêts, et reliera 54 trajets d'autobus, trois stations de métro et trois lignes de GO Transit. Elle devrait permettre aux usagers de se déplacer jusqu'à 60 % plus vite que grâce au service d'autobus actuel.
- Les véhicules de la ligne de TLR Eglinton Crosstown sont électriques et ne produisent pratiquement aucune émission, ce qui en fait le choix écologique idéal. Le Crosstown transportera les usagers plus facilement et plus rapidement vers leur destination, ce qui allégera la congestion routière, et offrira une excellente solution de déplacement écoresponsable.

#### État d'avancement du projet

- Le projet de TLR Eglinton Crosstown est en voie de construction à Toronto.
- Les travaux de construction du tunnel souterrain de 10 kilomètres sont en cours depuis 2011. Un tronçon d'environ 4 kilomètres du segment ouest de 6,5 kilomètres du tunnel (entre la rue Keele et la rue Yonge) est terminé. Le creusement du tunnel du segment est (de l'avenue Laird à la rue Yonge) a débuté à l'automne 2015. Tous les travaux de creusement du tunnel devraient être terminés d'ici la fin de 2016.
- La construction des murs de tête le long d'Eglinton progresse aussi. Ces murs constituent un aspect important des travaux de creusement des tunnels. Ils doivent être construits à divers endroits le long d'Eglinton là où les 12 stations souterraines seront situées. Les murs de tête feront partie des cadres des stations, et ils doivent être en place avant l'arrivée des foreuses pour le tunnel.
- En juillet 2015, un contrat a été accordé pour les stations et les arrêts, ainsi que pour les travaux touchant les rails, la signalisation, les communications et toute infrastructure nécessaire pour la nouvelle ligne de TLR. Certains travaux préliminaires

pour les stations débiteront au cours des prochains mois; la construction devrait commencer véritablement au début de 2017.

- On s'attend à ce que le projet soit terminé d'ici septembre 2021.

#### Avantages pour l'environnement selon les estimations

- Réduction de 490 000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2031;
- Temps gagné par les usagers des transports en commun équivalant à 810 millions de dollars canadiens d'ici 2031;
- Temps gagné par les automobilistes équivalant à 103 millions de dollars canadiens d'ici 2031;
- Économies des coûts de fonctionnement d'une auto équivalant à 97 millions de dollars canadiens;
- Nombre d'usagers projeté : 5 400 passagers à l'heure dans la direction la plus achalandée d'ici 2031;
- La diminution du recours à l'auto est susceptible de contribuer à la réduction des émissions des principaux contaminants atmosphériques (PCA), ce qui permettra d'améliorer la qualité de l'air à l'échelle locale.



#### Metrolinx

- En avril 2015, Metrolinx a obtenu le statut Sustainability Gold de l'American Public Transit Association (APTA), joignant ainsi les rangs de 12 organisations de choix du secteur du transport qui possèdent actuellement ce statut décerné par l'APTA en Amérique du Nord.
- En avril 2015, le programme de gestion de l'énergie de Metrolinx a reçu un prix national dans le secteur du leadership d'entreprise en ce qui a trait à l'environnement, prix décerné par l'Association canadienne du transport urbain (ACTU).
- Metrolinx a mis en œuvre un programme d'avantages communautaires ciblant les possibilités d'emploi, d'apprentissage et de travail pour les fournisseurs locaux pour ses projets de transport en commun de Toronto, à commencer par la ligne de TLR Eglinton Crosstown.

# Appendix - Auditor General of Ontario's Assurance Audit



Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

## Rapport du vérificateur indépendant

### Au conseil d'administration de l'Office ontarien de financement

J'ai audité, au 31 mars 2015, le Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes arrivant à échéance le 9 octobre 2018 (« Tableau ») ci-joint. Ce tableau a été préparé par la direction en se fondant sur les dispositions relatives à la présentation de l'information financière de la section sur les règles comptables ci-dessous.

### Responsabilité de la direction quant au Tableau

La direction de l'Office ontarien de financement est responsable de la préparation du Tableau conformément aux règles comptables définies dans la note 2 du Tableau, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité du vérificateur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le Tableau en me fondant sur mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement admises du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le Tableau ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le Tableau. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que le Tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du Tableau afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du Tableau.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Opinion

À mon avis, le Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes arrivant à échéance le 9 octobre 2018, au 31 mars 2015, a été préparé dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions relatives à la présentation de l'information financière de la section sur les règles comptables ci-dessous.

### Règles comptables et restriction quant à l'utilisation

Sans modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 2 du Tableau qui décrit les règles comptables pour l'utilisation des produits des obligations vertes. Le Tableau a été préparé de façon à aider l'Office ontarien de financement à divulguer son utilisation des produits des obligations vertes. La détermination de l'admissibilité des projets en vertu du Cadre des obligations vertes de l'Ontario est la responsabilité de la province. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion à cet égard.

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, LPA  
Vérificateur général

## Office ontarien de financement

### Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes Au 31 mars 2015

Total des produits reçus, 9 octobre 2014	498 615 000 \$
<b>Produits utilisés pour le projet de ligne de transport léger sur rail Eglinton Crosstown</b>	<b>202 393 820 \$</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>296 221 180 \$</b>

### Notes afférentes au Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes

#### 1. Contexte

Le 2 octobre 2014, l'Ontario a mis sur pied un programme d'obligations vertes en procédant à une première émission d'obligations planétaires en dollars canadiens d'une valeur de 500 millions de dollars, arrivant à échéance le 9 octobre 2018. Les obligations vertes serviront à financer les projets de transport en commun et d'autres projets écologiques aux quatre coins de l'Ontario. Le Cadre des obligations vertes de l'Ontario établit les genres de projets pouvant recevoir des produits des obligations vertes. Les projets admissibles sont déterminés par la province de l'Ontario.

#### 2. Règles comptables

Le Tableau a été préparé de façon à suivre, selon la comptabilité de caisse, l'utilisation des fonds générés par les obligations vertes de l'Ontario arrivant à échéance le 9 octobre 2018 pour des projets approuvés par la province en vertu du Cadre des obligations vertes de l'Ontario. Le Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes indique les produits nets de l'émission d'obligations vertes inscrits dans un compte désigné des registres financiers de la province, qui permet de faire le suivi de l'utilisation des fonds pour des projets admissibles. Tant que le compte désigné a un solde créditeur, les montants sont déduits du solde du compte au fur et à mesure que les fonds sont alloués aux projets admissibles, approuvés par la province.

#### 3. Intérêt couru sur le compte désigné

L'intérêt couru sur les produits du compte désigné ne peut servir à financer des projets liés aux obligations vertes admissibles. Cet intérêt est versé au Trésor de la province de l'Ontario.

#### 4. Apparenté

Metrolinx est apparenté à l'Office ontarien de financement, ces deux organismes étant contrôlés par la province de l'Ontario. Metrolinx administre le projet auquel les produits des obligations vertes sont alloués. Au 31 mars 2015, Metrolinx avait engagé une somme supplémentaire de 48 287 159 \$ qui n'avait pas encore été payée à partir des produits des obligations vertes par l'Office ontarien de financement.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Scott Thompson  
Président

Gadi Mayman  
Chef de la direction

Box 105, 15th Floor  
20 Dundas Street West  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-327-2381  
fax 416-326-3812

Toronto, Ontario  
Le 4 décembre 2015

B.P. 105, 15<sup>e</sup> étage  
20, rue Dundas ouest  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca



## BULLETIN SUR LES OBLIGATIONS VERTES 2015

L'Office ontarien de financement est un organisme de la province de l'Ontario chargé des activités provinciales d'emprunt et de gestion de la dette.

### Pour nous joindre

Relations avec les investisseurs  
Office ontarien de financement  
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400  
Toronto (Ontario) M7A 1Y7  
Canada

Téléphone 416 325-1661  
Télécopieur 416 204-6694  
www.ofina.on.ca  
investor@ofina.on.ca

Visitez [www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca) et inscrivez-vous au service des abonnements courriel pour recevoir les dernières mises à jour de la province de l'Ontario :

- Titres d'emprunt
- Fiche de renseignements
- Coin du directeur général
- Programme d'emprunt
- Présentations RI
- Autres activités

Bulletin sur les obligations vertes préparée par l'Office ontarien de financement. Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières et la décision d'acheter des valeurs ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Il peut y avoir des erreurs ou des omissions attribuables à la conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées. Certaines déclarations du bulletin peuvent être des déclarations prospectives (forward-looking statements) au sens de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les déclarations prospectives comportent des incertitudes, des risques et d'autres facteurs qui pourraient faire que le rendement de l'économie de l'Ontario diffère grandement des prévisions et des perspectives économiques énoncées expressément ou implicitement dans ces déclarations. La province de l'Ontario ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives en fonction de nouveaux renseignements obtenus, d'événements futurs ou autres, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents. Même si, au moment de les rendre publiques, ces données étaient jugées fiables, **RIEN NE GARANTIT QUE LE PRÉSENT DOCUMENT OU LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT EXACTS OU COMPLETS.**